

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE JETTE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Nathalie Vandenbrande, *Présidente* ;  
 Hervé Doyen, *Bourgmestre* ;  
 Bernard Van Nuffel, Olivier Corhay, Claire Vandevivere, Benoît Gosselin, Mounir Laarissi, Jacob Kamuanga, Nathalie De Swaef, Jennifer Gesquière, *Échevin(e)s* ;  
 Paul Leroy, Myriam Vanderzippe, Fouad Ahidar, Geoffrey Lepers, Joëlle Electeur, Yassine Annhari, Orhan Aydin, Halima Amrani, Patricia Rodrigues da Costa, Sara Rampelberg, Xavier Van Cauter, Laura Vossen, Christophe Kurt, Salima Barris, Mauricette Nsikungu Akhiet, Said El Ghoul, Joris Poschet, Thomas Naessens, Fatima Salek, Behar Sinani, Eren Güven, ~~Chantal De Bondt~~, Gianni Marin, Jean-Louis Pirotin, Dashminder Bhogal, Stefan Dooreman, Julien Flandroy, *Conseillers communaux* ;  
 Benjamin Goeders, *Secrétaire communal*.

*Joris Poschet, Président CPAS*

**Séance du 22.12.21**

---

**#Objet : CC - SERVICE GE.FI.CO. - CENTIMES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER - EXERCICE 2022 – RENOUELEMENT #**

---

Séance publique

**Service GEFICO**

Le Conseil communal,

Vu la délibération du conseil communal du 16.12.2020 établissant des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2021 ;

Vu l'article 464/1 du Code des impôts sur les revenus permettant d'établir des centimes additionnels sur le précompte immobilier ;

Vu les articles 117 et 260 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la situation financière de la commune ;

Considérant que la situation financière de la commune requiert le maintien des centimes additionnels sur le précompte immobilier ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

Arrête :

Article 1

Il sera perçu pour l'exercice 2022, 3890 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2

Ce nombre de centimes additionnels est applicable aux biens qui sont soumis au précompte immobilier sur le territoire de la commune.

Article 3

L'établissement et la perception des centimes additionnels se fait conformément au code des impôts sur les revenus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Benjamin Goeders

La Présidente,  
(s) Nathalie Vandenbrande

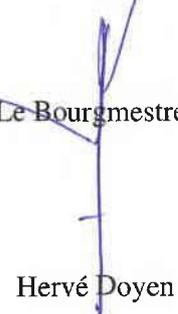
POUR EXTRAIT CONFORME  
JETTE, le 22 décembre 2021

Le Secrétaire communal,

  
Benjamin Goeders



Le Bourgmestre,

  
Hervé Doyen